



ONU HABITAT Assemblée du Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains

Distr. générale
6 mars 2019

Français
Original : anglais

Assemblée du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Première session

Nairobi, 27–31 mai 2019

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Activités du Programme des Nations Unies pour les
établissements humains, y compris les questions de
coordination

**Activités du Programme des Nations Unies pour les
établissements humains**

Additif

**Coopération avec les institutions et organismes des Nations Unies,
les organisations intergouvernementales et les autres partenaires
d'ONU-Habitat dans la mise en œuvre du Plan stratégique
pour la période 2014–2019**

Rapport de la Directrice exécutive

I. Introduction

1. Le présent rapport contient des informations sur la coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et les autres entités des Nations Unies, les organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires d'ONU-Habitat durant la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.
2. ONU-Habitat œuvre à remplir son rôle de point focal pour un développement urbain durable au sein du système des Nations Unies. Ses efforts sont attestés par a) la mise en place d'un cadre de collaboration en matière de mise en œuvre et d'une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies, en coopération avec plus de 12 entités des Nations Unies, b) la mobilisation efficace de partenaires dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, c) l'élaboration d'un rapport de synthèse sur l'objectif de développement durable 11 et du premier rapport quadriennal sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, d) l'organisation du Forum urbain mondial, et e) l'élaboration du Plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2025. Ces activités ont accru les possibilités de partenariats et de coopération avec un large éventail de partenaires, notamment les commissions économiques régionales des Nations Unies, les institutions spécialisées, la Banque mondiale, les réseaux de partenaires, la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé, les autorités locales et d'autres parties prenantes.
3. ONU-Habitat a facilité la coopération et la collaboration dans le cadre de l'exécution de son mandat en travaillant avec des partenaires existants et nouveaux afin d'étendre son champ d'action. Plus que jamais, les entités du système des Nations Unies travaillent ensemble sur la question du

* HSP/HA/1/1.

développement urbain durable. En collaboration avec 12 entités des Nations Unies, ONU-Habitat est en train d'élaborer une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies en faveur du développement urbain durable. Aux niveaux régional et national, un certain nombre d'organisations et d'États membres, en collaboration avec des parties prenantes, des experts et des entités des Nations Unies, ont entrepris la mise en place de cadres aux niveaux régional, sous-régional, national et local pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes, tandis que d'autres se sont attelés à la mise en œuvre de la Déclaration de Kuala Lumpur sur les villes à l'horizon 2030. ONU-Habitat s'est également attaché à faire participer des organisations non gouvernementales, des entités des Nations Unies et d'autres partenaires à l'élaboration du Plan stratégique pour la période 2020–2025. Il est convaincu que ces mesures appuient la concrétisation de sa vision d'une meilleure qualité de vie pour tous dans un monde qui s'urbanise rapidement.

II. Coopération avec les institutions et entités du système des Nations Unies dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2014–2019

A. Assemblée générale

4. Au cours de la période allant de janvier 2017 à décembre 2018, ONU-Habitat a continué de collaborer avec ses partenaires dans des activités normatives, opérationnelles et de plaidoyer, essentiellement par le biais de réseaux multipartites axés sur des questions spécifiques. Il a également œuvré dans le cadre de partenariats multipartites généraux et stratégiques avec les gouvernements nationaux, les autorités locales, les milieux universitaires, la société civile, le secteur privé, les professionnels, les organisations locales et les organisations de femmes et de jeunes, entre autres, et de partenariats avec diverses entités des Nations Unies et des organes intergouvernementaux à tous les échelons. Les partenaires ont participé à la gouvernance de ces réseaux en tant que membres des conseils consultatifs et des comités directeurs ainsi qu'aux processus décisionnels, à la mise en œuvre des programmes et au suivi des résultats. Le succès de la création de coalitions, l'harmonisation des efforts et la mise à profit des atouts de ces partenaires renforceront la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation des cibles des objectifs de développement durable et d'autres engagements connexes convenus au niveau international.

5. ONU-Habitat, dans le cadre de sa coopération avec les institutions et entités du système des Nations Unies, est guidé par la résolution 72/226 de l'Assemblée générale relative à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et le renforcement d'ONU-Habitat ainsi que par la résolution 71/256 de l'Assemblée générale relative au Nouveau Programme pour les villes. Dans la résolution 72/226, l'Assemblée générale a rappelé les sections du Nouveau Programme pour les villes qui chargeaient ONU-Habitat de coordonner l'établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, en travaillant en étroite collaboration avec les autres organismes compétents des Nations Unies et dans le cadre d'un processus de coordination ouvert à tous à l'échelle du système.

6. Dans la résolution 72/226, l'Assemblée générale a également invité ONU-Habitat, conformément à son rôle de coordonnateur des questions relatives à l'urbanisation et aux établissements humains durables, notamment chargé d'apporter un soutien à la mise en œuvre et à l'évaluation du Nouveau Programme pour les villes, à collaborer avec d'autres programmes et organismes des Nations Unies, les États Membres, les autorités locales et les parties prenantes et à mobiliser des experts, à apporter son concours à l'élaboration d'une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies et à continuer de donner des orientations factuelles et pratiques pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des éléments connexes du Programme 2030, ainsi qu'à élaborer plus avant le cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, en étroite consultation avec les États Membres, les autorités locales et les parties prenantes. Comme suite, ONU-Habitat dirige une équipe spéciale de 12 entités des Nations Unies pour élaborer un document sur une telle stratégie. Parmi les éléments clés du document figurent le potentiel du développement urbain durable en tant que force de transformation, des questions relatives aux frontières, les résultats attendus, la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes aux niveaux national et infranational, le cadre de collaboration des Nations Unies en matière de mise en œuvre et l'alignement entre le Comité de haut niveau sur les programmes et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

7. Le 20 décembre 2018, l'assemblée générale a adopté la résolution 73/239 sur le renforcement d'ONU-Habitat, créant une assemblée universelle d'ONU-Habitat pour remplacer le Conseil d'administration. La résolution a approuvé les conclusions et les recommandations du Groupe de travail à composition non limitée sur la nouvelle structure de gouvernance d'ONU-Habitat, qui définissaient les principales responsabilités de l'Assemblée d'ONU-Habitat, du Conseil exécutif et du Comité des représentants permanents, ainsi que les mécanismes de communication de l'information pour ces organes directeurs. Le Conseil exécutif sera institué par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session.

B. Conseil économique et social

8. Le Conseil économique et social, dans sa résolution 2015/34 sur les établissements humains, a encouragé les États Membres et observateurs à tenir compte du rôle de l'urbanisation dans le développement durable, et à veiller à ce que le programme de développement pour l'après-2015 (devenu le Programme 2030) soit mis en œuvre de manière cohérente, y compris en encourageant la participation active des parties prenantes concernées, notamment les autorités locales.

9. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil économique et social en 2018 aux fins de l'examen thématique annuel de la mise en œuvre du Programme 2030, s'est tenu du 8 au 18 juillet sur le thème « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes » et comprenait un examen des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable 11, « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». Dans le cadre des préparatifs de la réunion, ONU-Habitat, en tant qu'entité chargée de travailler sur le développement urbain durable et les établissements humains au sein du système des Nations Unies, a démontré son rôle de chef de file et a appuyé un large éventail de partenaires. Il a dirigé et coordonné l'élaboration du rapport de synthèse sur l'objectif de développement durable 11 et organisé un certain nombre de manifestations parallèles, sessions extraordinaires et ateliers de formation sur l'examen des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif en question. Ces activités ont été réalisées en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, notamment des commissions économiques régionales, ainsi qu'avec des autorités nationales et locales, les milieux universitaires, la société civile et une série d'autres parties prenantes.

10. Au cours du Forum politique de haut niveau, la Directrice exécutive a partagé sa vision de la réforme d'ONU-Habitat et de la direction globale de l'organisation avec les États membres, les entités des Nations Unies et d'autres partenaires dans différents forums et avec des délégations gouvernementales et des responsables d'institutions dans le cadre de réunions bilatérales. Il a été recommandé à ces occasions a) que les rapports d'activité et de situation coordonnés et élaborés par ONU-Habitat comportent des contributions d'autorités locales et régionales, de commissions économiques régionales, du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes et b) qu'ONU-Habitat détermine comment les efforts engagés en vue de parvenir à un développement urbain durable peuvent aider à accélérer les progrès vers les objectifs de développement durable et à mettre en œuvre d'autres programmes mondiaux.

C. Système des Nations Unies : le Bureau du Secrétaire général, le Conseil des chefs de secrétariat et les organes des Nations Unies

11. ONU-Habitat a travaillé avec l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse à l'élaboration de la Stratégie pour la jeunesse 2030, qui a été lancée par le Secrétaire général à New York le 8 octobre 2018.

12. ONU-Habitat a continué de participer au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ses trois piliers : le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

13. Comme suite à la résolution 72/226 de l'Assemblée générale et à l'approbation par le Secrétaire général et le Conseil des chefs de secrétariat de la proposition d'ONU-Habitat de mettre en place une équipe spéciale, le Comité de haut niveau sur les programmes a créé une équipe spéciale sur les villes, dirigée par ONU-Habitat, pour élaborer une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies relative à l'urbanisation durable ayant pour but d'orienter la manière dont le système des Nations Unies coordonne ses efforts visant à aider les États membres à exploiter les possibilités et relever les défis de l'urbanisation rapide. Les entités participantes sont le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Département des affaires économiques et sociales, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR),

le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Groupe de la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Organisation mondiale de la Santé.

D. Autres mécanismes interinstitutions

14. En 2018, ONU-Habitat, en consultation avec d'autres entités du système des Nations Unies, a établi un cadre de collaboration pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des dimensions urbaines du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable. Ce cadre, qui a été adopté par plusieurs entités des Nations Unies à la neuvième session du Forum urbain mondial, permet une meilleure cohérence et une collaboration plus étroite au niveau des travaux du système des Nations Unies sur le développement urbain durable, mobilisant des compétences et des capacités intersectorielles et renforçant les interventions en matière de développement urbain durable qui accélèrent les progrès vers les objectifs de développement durable. Le plan d'action du cadre oriente sa mise en œuvre à tous les niveaux au travers de quatre domaines prioritaires : connaissances et données à des fins de conseil en matière de politiques ; directives et stratégies opérationnelles ; partenariats, établissement de réseaux et communication ; et financement.

15. ONU-Habitat participe aux groupes de résultats stratégiques du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui constituent les plateformes pour la coordination interinstitutions des activités conjointes au niveau mondial. Les quatre groupes de résultats stratégiques sont chargés des questions relatives à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, aux partenariats stratégiques, aux innovations institutionnelles et au financement. Chaque groupe de résultats stratégiques a mis en place pour une durée déterminée trois ou quatre équipes spéciales pour s'occuper d'aspects spécifiques.

16. ONU-Habitat a continué de participer activement aux activités de mise en œuvre du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, notamment à l'évaluation des stratégies de renforcement des capacités, à la formulation de stratégies pour l'évaluation des objectifs de développement durable et à l'évaluation des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), afin d'assurer la prise en compte d'aspects relatifs à l'urbanisation dans les cadres de développement.

17. ONU-Habitat a continué de participer activement au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, en travaillant avec d'autres institutions afin d'affiner les indicateurs. En décembre 2018, l'indicateur 11.3.2 relatif à la participation des citoyens à la gestion urbaine et l'indicateur 11.7.2 relatif à l'espace public ont été reclassés de la catégorie III à la catégorie II, posant des jalons pour la collecte de données sur ces deux indicateurs au niveau des pays.

E. Collaboration avec les institutions, fonds et programmes spécialisés

18. ONU-Habitat a travaillé avec l'OIM afin de renforcer les capacités locales permettant de faire face, de s'adapter et d'augmenter la résilience des habitations aux cyclones. Dans le cadre de ce partenariat, les conditions de vie des ménages les plus vulnérables touchés par le cyclone Dineo dans la province d'Inhambane au Mozambique ont été améliorées. ONU-Habitat s'est également associé à l'OIM pour permettre une réinstallation et une réintégration durables dans des zones urbaines d'Afghanistan.

19. ONU-Habitat et le PNUE ont conclu un mémorandum d'accord permanent énonçant des domaines de coopération programmatique, qui fait l'objet d'un rapport distinct à l'intention de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur les opérations et les programmes conjoints mis en œuvre par les deux institutions. ONU-Habitat a, conjointement avec le PNUE, mis en œuvre le projet « Urban Renewal and Green Space Development » (Rénovation urbaine et aménagement des espaces verts) à Chengdu (Chine).

20. ONU-Habitat continue de participer à la mise en œuvre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, en accordant une attention particulière aux villes. Les directeurs exécutifs d'ONU-Habitat et du PNUE se sont associés au Gouvernement kenyan et au Gouverneur du comté de Nairobi afin d'appuyer la campagne « Waste-Wise Cities » (Villes soucieuses des déchets) lancée par le Président kenyan, M. Uhuru Kenyatta, durant l'« Octobre urbain 2018 ».

21. En collaboration avec le PNUD, ONU-Habitat élabore un mémorandum d'accord-cadre énonçant des domaines de collaboration clés entre les deux institutions et mettant à jour le mémorandum d'accord de 2008 et son additif de 2012. Le nouveau mémorandum d'accord sera aligné sur les plans stratégiques des deux entités.
22. ONU-Habitat et le PNUD élargissent la série de rapports sur l'état des villes dans la région de l'Asie et du Pacifique en coopérant au rapport « L'avenir des villes d'Asie et du Pacifique » de 2019, devant être publié en octobre 2019, ainsi que dans la région arabe en collaborant au prochain rapport « L'état des villes arabes », devant être publié en 2020. Le PNUD a également fourni un soutien à ONU-Habitat en termes d'améliorations de la sécurité routière dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme 2030. La coopération entre ONU-Habitat et le PNUD comprenait également la fourniture d'une expertise technique à d'autres institutions contributrices en vue d'incorporer la résilience dans leurs programmes et de mettre en place le cadre initial pour la reconstruction de Mosul.
23. Le PNUD, y compris le Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies », a appuyé un certain nombre de projets d'ONU-Habitat concernant la résilience et la prévention des conflits, notamment un soutien aux évaluations et un appui technique à la Commission foncière du Darfour (Soudan) afin de gérer les problèmes de terres sur les lieux de retour.
24. ONU-Habitat a collaboré avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) afin de renforcer la résilience des écoles face aux catastrophes en améliorant la sécurité des enfants et de la communauté scolaire par rapport aux aléas naturels. En 2018, les directeurs exécutifs des deux entités ont convenu de confirmer le partenariat entre l'UNICEF et ONU-Habitat en vue d'exploiter les travaux antérieurs et en cours concernant la sécurité urbaine, l'urbanisation soucieuse des enfants, l'amélioration des bidonvilles, l'eau urbaine et l'assainissement des villes et de promouvoir une programmation adaptée aux besoins des enfants en milieu urbain. À cette fin, les deux entités ont rédigé une lettre d'intention faisant le point sur la situation du partenariat et fournissant des orientations pour faire progresser ce dernier.
25. Ensemble, ONU-Habitat et l'UNICEF ont le potentiel de relever efficacement bon nombre des défis auxquels sont confrontés les enfants et les jeunes vivant en milieu urbain, en particulier en mettant les enfants au premier plan de la planification urbaine et en créant des villes florissantes et équitables où les enfants vivent dans des collectivités saines, sûres, inclusives, vertes et prospères. Parmi les autres domaines de collaboration figurent les diagnostics pour les enfants en milieu urbain, en particulier la production et l'analyse de données, visant notamment à guider l'urbanisation (tendances, planification, aménagement, services et sensibilisation), ainsi que l'inclusion d'indicateurs soucieux des enfants et des jeunes dans les outils d'urbanisation et de surveillance. L'UNICEF et ONU-Habitat souhaitent créer un indice de développement de l'enfant comprenant des indicateurs aux niveaux national et des villes/établissements humains, qui serait inclus dans l'Indice de prospérité des villes, et travailler ensemble sur une modélisation spatiale des bidonvilles et une cartographie des services afin de mieux comprendre la situation des enfants.
26. En collaboration avec le HCR, ONU-Habitat a procédé à une planification spatiale et a mis en place des infrastructures dans le comté de Turkana (Kenya). Le HCR a également fourni des fonds pour la Jabal Amel Union of Municipalities et les municipalités d'Aramta, de Bazorieh, d'El Addousieh, de Kfar Chouba et de Rmeich au Sud-Liban en vue d'améliorer le sort des réfugiés ainsi que l'accès aux services de base et aux infrastructures.
27. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a appuyé ONU-Habitat dans l'élaboration d'une politique urbaine nationale au Libéria en collectant les données nécessaires au processus. L'UNOPS, dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement, a également financé plusieurs organisations non gouvernementales œuvrant à l'amélioration de l'accès à l'eau et de l'assainissement dans des collectivités mal desservies au Népal et facilitant la mise en œuvre du projet « Strengthening local agreements in Syrian cities » (Renforcer les accords locaux dans les villes syriennes) et du programme « Iraq urban recovery » (Reconstruction urbaine en Irak).
28. En 2018, ONU-Habitat a travaillé avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin d'appuyer la fourniture intégrée de services de base (transport, déchets et réseaux d'évacuation) à la ville de Bethléem et à des camps de réfugiés.

29. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué de travailler avec le Programme alimentaire mondial, renforçant l'autonomie dans des situations de réfugiés de longue date et promouvant l'intégration économique spatiale du camp de réfugiés de Maratane et de ses environs dans la province de Nampula au Mozambique. ONU-Habitat a également contribué au document de stratégie urbaine du Programme alimentaire mondial.
30. En tant que membre du Comité permanent interorganisations, ONU-Habitat a continué de diriger le Groupe mondial pour le logement, fournissant des conseils et une assistance technique concernant les catastrophes naturelles et anthropiques qui ont touché divers pays au cours des deux dernières années, notamment un tremblement de terre en Équateur, les camps de Rohingyas au Bangladesh, des inondations au Myanmar et des conflits dans le Soudan du Sud, dans la République démocratique du Congo, en Irak et dans la République arabe syrienne.
31. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), en partenariat avec ONU-Habitat, a facilité la reconstruction et le renforcement de la résilience de collectivités de zones touchées dans des pays comme l'Irak, le Liban et la République arabe syrienne, notamment dans le cadre du projet « Urban crisis response in main cities in Lebanon » (Réponse aux crises urbaines dans les principales villes du Liban) et d'un projet pour une évaluation technique rapide des habitations endommagées dans les quartiers résidentiels prioritaires d'Alep (République arabe syrienne). L'OCHA a également financé des projets visant à fournir des abris d'urgence aux personnes déplacées de Mosul (Irak) et à remettre en état les infrastructures critiques d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) ainsi que les logements dans le quartier Kallaseh d'Alep.
32. ONU-Habitat et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont récemment signé un mémorandum d'accord afin de renforcer leur partenariat en cours concernant la gouvernance et la sécurité urbaines dans le contexte des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes. Parmi les domaines de coopération figurent la prévention de la criminalité et la sécurité urbaine ; la lutte contre la drogue ; les services de police et la justice pénale ; l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et axées sur la personne ; la corruption ; la transparence et le gouvernement ouvert ; les liens entre la criminalité transnationale et la criminalité locale ; et le terrorisme.
33. ONU-Habitat et l'ONUDC continuent de partager des connaissances et des bonnes pratiques et, dans la mesure du possible, de mettre en place des programmes conjoints. Les deux institutions, en collaboration avec différents partenaires, notamment le Réseau mondial pour des villes plus sûres et d'autres entités des Nations Unies, ont établi des lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs afin d'appuyer l'action à l'échelle du système en faveur de la sécurité pour tous dans les villes. Les lignes directrices devraient être adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat.
34. Tout comme ONU-Habitat, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est un membre actif du Réseau mondial des instruments fonciers, une alliance de 80 organisations œuvrant en faveur d'une sécurité d'occupation pour tous favorable aux pauvres et tenant compte des sexes et d'un continuum de droits fonciers. Les principaux domaines de collaboration de la FAO sont définis dans un mémorandum d'accord entre la FAO et ONU-Habitat. En outre, la FAO assure, avec ONU-Habitat et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la coprésidence de l'équipe spéciale régionale des Nations Unies sur le développement urbain durable dans la région de l'Asie et du Pacifique.
35. Le FIDA est également membre du Réseau mondial des instruments fonciers et, en collaboration avec des partenaires, a élaboré une série d'instruments fonciers, notamment le Modèle du domaine foncier social, pouvant être utilisés aussi bien par les autorités nationales et locales que par la société civile, les institutions d'administration et de gouvernance foncières, les organisations locales et les collectivités. Le FIDA a financé des projets d'ONU-Habitat concernant les terres et les conflits, la résilience, la réduction de la pauvreté et la sécurité d'occupation au Kenya, au Népal, en Ouganda, en Zambie et ailleurs.

III. Coopération avec les partenaires de développement et les institutions financières

36. ONU-Habitat a renforcé sa collaboration avec les organisations du secteur privé concernant la mobilisation stratégique de ressources et de compétences pour accroître les investissements dans l'urbanisation durable. Il a collaboré avec le Groupe de la Banque mondiale à la mise en place du Mécanisme multipartite au service du développement urbain durable. Celui-ci aide les pays en développement à mettre en œuvre les priorités en matière d'urbanisation et les mesures de

transformation en mobilisant des fonds publics et privés aux fins du développement urbain durable, en créant un mécanisme de coordination pour la communauté internationale afin d'appuyer les programmes de développement urbain menés par les pays et les villes et en élaborant un processus de surveillance systématique pour le développement durable. Les pays faisant partie du programme pilote du Mécanisme sont l'Égypte, le Kenya, le Mexique, l'Ouganda et le Rwanda.

37. ONU-Habitat a collaboré avec le Global Development Incubator afin de créer une plateforme de conseil en matière de capitaux en vue de déterminer les besoins en capitaux et de mobiliser des fonds privés pour compléter les fonds publics et les ressources de l'aide aux fins de la mise en place d'infrastructures urbaines durables ainsi que de renforcer la mise en œuvre du Mécanisme.

IV. Coopération avec les organisations intergouvernementales et les institutions de développement n'appartenant pas au système des Nations Unies

38. Le cadre régional harmonisé d'application, de suivi et d'information pour le Nouveau Programme pour les villes en Afrique a été élaboré sous la direction du sous-comité sur le développement urbain et les établissements humains de l'Union africaine et sous la direction technique de la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec ONU-Habitat. Le cadre a été adopté par les représentants des ministères du logement et du développement urbain des États membres de l'Union africaine lors de la troisième session ordinaire du Comité technique spécialisé sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation, qui s'est tenue à Addis-Abeba en décembre 2018. Sur la base du cadre, les équipes de pays des Nations Unies révisent leurs PNUAD, entre autres, en vue de les mettre en conformité avec les exigences dudit cadre aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

39. En juin 2018, ONU-Habitat et la Banque africaine de développement ont présenté le rapport « L'état des villes africaines 2018 : la géographie de l'investissement africain », l'investissement étranger direct y étant décrit comme jouant un rôle essentiel dans le développement de l'Afrique. Le rapport décrit la manière dont l'Afrique peut prévoir de financer son développement en attirant des investissements étrangers directs dans ses villes. Il sert de guide pour le sujet complexe de l'investissement mondial en Afrique. Les auteurs du rapport affirment que, correctement exploité, l'investissement étranger direct peut aider à sortir des millions de personnes de la pauvreté et appuyer le secteur manufacturier, les services et l'innovation technologique.

40. Le Programme participatif d'amélioration des bidonvilles mis sur pied par le secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) est financé par la Commission européenne et exécuté par ONU-Habitat. Le troisième cycle de ce programme a été lancé à la neuvième session du Forum urbain mondial à Kuala Lumpur (Malaisie), au cours de laquelle la Commission européenne s'est engagée à verser un montant additionnel de 10 millions d'euros à l'appui des pays ACP.

41. La Commission européenne a également financé plusieurs programmes et projets de coopération technique dans la région de l'Asie et du Pacifique, en Europe, en Afrique et dans la région de l'Amérique latine, notamment « Accelerating climate action through the promotion of urban low emission development strategies » (Accélérer l'action climatique par la promotion de stratégies de développement urbain à faibles émissions), « Myanmar Climate Change Alliance » (Alliance contre le changement climatique au Myanmar), « Peace and development programme in South Sudan: Housing for veterans and one stop youth centres » (Programme de paix et de développement dans le Soudan du Sud : logement pour les anciens combattants et centres polyvalents pour les jeunes), « Development and implementation of retrofitting guiding tools for hazard resistant learning spaces in Khyber Pakhtunkhwa » (Élaboration et mise en œuvre d'outils d'orientation de la modernisation pour les espaces d'apprentissage de la résistance aux aléas dans le Khyber Pakhtunkhwa) (Pakistan) et « Innovative durable solutions for internally displaced people and returnees in Mogadishu » (Solutions novatrices durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les rapatriés de Mogadiscio).

V. Coopération avec les autorités locales

42. Les autorités locales et régionales sont des partenaires stratégiques dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des dimensions urbaines du Programme 2030. La résolution 72/226 de l'Assemblée générale prend note du fait qu'ONU-Habitat et les autorités régionales et locales collaborent étroitement, notamment par l'intermédiaire du Comité consultatif des Nations Unies sur les autorités locales (UNACLA) et d'autres entités, et qu'ils travaillent de concert

avec d'autres organismes des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats respectifs et conformément aux politiques et priorités nationales. Les autorités locales et régionales ont démontré leur influence sur les décisions mondiales et nationales, en particulier dans le cadre de la promotion des priorités en matière de développement urbain durable. Elles ont également contribué à mobiliser un appui en faveur de mesures et d'engagements concrets à tous les niveaux afin de faciliter la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des dimensions urbaines du Programme 2030.

43. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a travaillé en étroite collaboration avec les autorités locales et leurs associations afin de déterminer les tendances politiques, créer des capacités au niveau local, recueillir les expériences et les meilleures pratiques et créer des possibilités de dialogue politique entre les niveaux de gouvernement locaux, nationaux et territoriaux. Au Kenya, par exemple, ONU-Habitat a fourni des services de conseil au comté de Homa Bay sur l'amélioration de la prestation de services et le développement économique local.

44. ONU-Habitat, en partenariat avec l'UNACLA, a favorisé le dialogue entre les autorités centrales et locales et renforcé la communication entre les autorités locales et le système des Nations Unies. Il a coorganisé le Dialogue sur les villes durables pour les maires, les ministres, les gouverneurs et d'autres parties prenantes, en coordination avec Cités et gouvernements locaux unis et avec l'appui de l'UNACLA et de l'équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales. Les participants ont reconnu la gouvernance urbaine comme étant « la pierre angulaire d'une mise en œuvre efficace et durable de l'objectif de développement durable 11 et le lien entre les cibles urbaines ». Le dialogue a également servi de cadre pour l'élaboration d'une contribution locale-nationale conjointe au Forum politique de haut niveau pour le développement durable et la tenue du premier Forum des autorités locales et régionales, reconnu comme le premier forum rassemblant des représentants d'autorités locales et régionales, des États membres et d'autres parties prenantes pour appuyer la participation des autorités locales aux processus de suivi et d'examen des objectifs de développement durable.

45. L'UNACLA a également soutenu « Solutions urbaines Venise 2030 – Financer les ODD au niveau local », une manifestation coorganisée par ONU-Habitat, le PNUD, le Fonds d'équipement des Nations Unies et Cités et gouvernements locaux unis, au cours de laquelle des autorités nationales et locales de 25 pays ont débattu de l'importance du financement du Programme 2030 au niveau local pour réaliser les aspirations mondiales.

46. ONU-Habitat, en collaboration avec le PNUD et l'équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales, coordonne le projet de localisation des objectifs de développement durable, qui aide les autorités locales et d'autres parties prenantes locales à mettre en œuvre le Programme 2030. Le projet comprend une plateforme en ligne possédant 31 000 utilisateurs enregistrés qui se connectent de 3 300 villes différentes. La plateforme contient 412 documents, 244 récits et des informations sur 291 manifestations liées à la mise en œuvre locale du Programme 2030.

47. ONU-Habitat, en commun avec Cités et gouvernements locaux unis, a contribué à la création d'une nouvelle communauté de pratique sur la transparence et le gouvernement local ouvert. La communauté est actuellement composée de plus de 20 institutions. Elle aide des autorités locales du monde entier à renforcer la responsabilité et à faire comprendre la manière dont un gouvernement ouvert peut être un instrument pour prévenir la corruption et améliorer l'efficacité institutionnelle.

48. Des conseils et un appui technique concernant la numérisation et l'utilisation efficace des données par les autorités locales sont de plus en plus nécessaires. Le programme « Future Cities » (Villes futures) d'ONU-Habitat, qui fournit des services de planification et de gestion urbaines à 19 villes en Afrique du Sud, au Brésil, en Indonésie, au Myanmar, au Nigéria, aux Philippines, en Thaïlande et en Turquie, fournit aux maires et aux responsables de l'urbanisme des conseils sur la manière d'utiliser efficacement les données, notamment la gestion des mégadonnées et la création de plateformes de données ouvertes. Ces travaux profiteraient grandement d'une réflexion plus stratégique et d'une approche organisationnelle consolidée ainsi que d'un renforcement des capacités du personnel d'ONU-Habitat et des organisations partenaires.

VI. Coopération avec le secteur privé

49. En matière de sécurité, ONU-Habitat adopte une approche multidimensionnelle qui renforce la contribution des autorités locales à la sécurité et à la sûreté de leurs administrés et à la prévention sociale de la criminalité axée sur les jeunes en situation de risque et la sécurité des femmes et des filles, ainsi qu'à l'examen de la manière dont l'environnement urbain physique, notamment des espaces publics inclusifs et bien gérés, peut contribuer à rendre les villes plus sûres.

50. Dans le cadre du Programme pour des villes plus sûres, ONU-Habitat a récemment commencé à collaborer avec Huawei, une entreprise de télécommunications chinoise, afin de publier un livre blanc portant sur la façon dont les mégadonnées peuvent aider à rendre les villes plus sûres. L'initiative biennale « Smart and Safe City Challenge » (Défi « Villes intelligentes et sûres »), une collaboration entre ONU-Habitat et la Land and Housing Corporation de la République de Corée, fournit une assistance technique aux autorités locales et à leurs partenaires afin de mettre en place une prévention efficace de la criminalité ainsi que des politiques et programmes de sécurité urbaine ayant recours à des solutions intelligentes et novatrices. Cette initiative invite les villes à soumettre des propositions en matière de sécurité comprenant des solutions intelligentes et novatrices, les meilleures propositions se voyant accorder un financement pour tester les solutions à titre expérimental au niveau des quartiers.

51. En 2015, Microsoft, Mojang et ONU-Habitat ont lancé la fondation Block by Block, qui mobilise des fonds pour l'amélioration des espaces publics en utilisant le processus d'aménagement participatif Block by Block dans le monde entier. Sur la base de l'approche Block by Block, ONU-Habitat, en collaboration avec Ericsson, a effectué des recherches et des expériences pratiques sur la façon dont la « réalité mixte » peut être utilisée pour renforcer la participation locale et la façon dont les populations appréhendent l'aménagement urbain. Jusqu'à présent, deux essais de technologies ont été réalisés : un à Johannesburg (Afrique du Sud) en septembre 2017 et un autre à Stockholm (Suède) en septembre 2018. Ces essais initiaux indiquent que la réalité mixte présente des possibilités significatives pour que les citoyens appréhendent les processus d'aménagement urbain et participent à ces derniers de diverses manières totalement nouvelles. ONU-Habitat élabore actuellement un rapport sur la façon dont la réalité mixte pourrait démocratiser la planification et l'aménagement urbains, qui doit être publié au plus tard en décembre 2019.

52. En 2015, ONU-Habitat, dans le cadre d'une collaboration avec Ericsson, a mis en place « Maji Wazi » (« eaux libres » en Swahili), un concept et un prototype de réseau de capteurs décentralisé et géré à l'échelon local pour la gestion de l'eau dans les implantations sauvages. Il continue de travailler avec des entreprises de services publics afin d'établir des normes pour l'Internet des objets et les infrastructures de base. En lien avec la plateforme « Tous unis pour des villes intelligentes et durables », il mène également des recherches concernant l'incidence des technologies des villes intelligentes et des technologies de pointe sur la durabilité urbaine. Trois rapports sur l'incidence de l'intelligence artificielle, le traitement des données et les technologies de télédétection dans les villes sont en cours d'élaboration.

53. L'intelligence artificielle revêt une importance croissante pour les villes, un phénomène qui devrait se renforcer à l'avenir, dans tous les domaines allant de la surveillance aux livraisons par drone, en passant par les services de polices et les véhicules autonomes. Les modèles prédictifs et l'apprentissage automatique pourraient aider les villes à devenir plus efficaces et, peut-être, éliminer certains biais, mais il existe également des préoccupations importantes en matière de protection de la vie privée et de gouvernance qui doivent être prises en compte. ONU-Habitat s'intéresse à la question de l'intelligence artificielle en tant que membre de la plateforme « Tous unis pour des villes intelligentes et durables », qui élabore des indicateurs pour l'Internet des objets et les mégadonnées dans les villes. Il copréside également le Groupe spécialisé de l'UIT sur le traitement et la gestion des données à l'appui de l'Internet des objets et des villes et communautés intelligentes.

VII. Collaboration avec les commissions économiques régionales

54. La CESAP a mis en place une équipe spéciale régionale des Nations Unies sur le développement urbain durable juste avant la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui s'est tenue à Quito en octobre 2016. L'objectif était de créer un cadre pour permettre au système des Nations Unies d'établir des plans et d'élaborer des stratégies pour la mise en œuvre des aspects urbains du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes dans la région de l'Asie et du Pacifique.

55. Coprésidée par la CESAP, ONU-Habitat et la FAO, l'équipe spéciale régionale a travaillé pour élaborer des produits axés sur le savoir concernant la migration et organisé une table ronde sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable 11 et d'autres indicateurs relatifs aux établissements humains en vue de l'examen régional Asie-Pacifique des objectifs de développement durable dans le contexte du Forum politique de haut niveau.

56. En novembre 2018, ONU-Habitat et la CESAP ont organisé conjointement un atelier régional qui a rassemblé divers participants, notamment des autorités locales, des entités des Nations Unies et des organisations de la société civile. L'objectif de l'atelier était de renforcer la participation multipartite à la mise en œuvre du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes. L'élaboration d'une publication sur le financement municipal a constitué un résultat clé de l'atelier.
57. Certains membres de l'équipe spéciale régionale ont participé au Forum des partenaires Asie-Pacifique, qui a eu lieu les 23 et 24 janvier 2017 à Bangkok. Les participants se sont engagés à prendre un certain nombre de mesures à leur retour dans leurs pays respectifs. Par exemple, les participants d'Indonésie et de Malaisie ont traduit le Nouveau Programme pour les villes dans leurs langues locales afin d'atteindre un plus large public et d'en améliorer la compréhension.
58. En 2018, l'équipe spéciale régionale a décidé d'étudier la possibilité d'un appui aux équipes de pays des Nations Unies pour intégrer l'urbanisation durable dans les PNUAD. L'objectif était d'appuyer la mise en place de deux domaines de collaboration interconnectés : premièrement, la fourniture d'informations et de données sur les questions et tendances actuelles et nouvelles en matière de développement urbain et, deuxièmement, l'élaboration d'une proposition de valeur stratégique pour les équipes de pays des Nations Unies et le système des Nations Unies au niveau des pays afin de répondre aux défis persistants et nouveaux du développement durable dans les villes.
59. En octobre et novembre 2018, des missions conjointes effectuées par des membres de l'équipe spéciale régionale sur le développement urbain durable de l'Asie et du Pacifique ont eu lieu dans deux pays pilotes, le Cambodge et le Népal. Ces pays ont été choisis en partie sur la base de la volonté de l'équipe de pays des Nations Unies de se mobiliser, de l'état d'avancement du PNUAD et de l'appui du Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies. L'objectif de l'exercice était d'élaborer une proposition de valeur stratégique fondée sur des données factuelles pour des domaines thématiques déjà établis dans le PNUAD. La proposition de valeur définissait les avantages (valeur) des produits/services que l'équipe de pays/le système des Nations Unies pourrait apporter aux clients/partenaires et fournissait un cadre stratégique et opérationnel pour appuyer la proposition de valeur. Au Cambodge, les priorités alignées sur le PNUAD étaient les données et les informations, la gouvernance urbaine, la gestion et la planification, le tourisme et les infrastructures, les terres et le logement abordable, tandis qu'au Népal, les priorités du PNUAD étaient les données et les informations, la gouvernance urbaine, la gestion et la planification, les infrastructures résilientes et les services, l'éco-tourisme et le patrimoine culturel.
60. La Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec ONU-Habitat, a fourni une assistance technique à l'Union africaine afin de mettre en place un cadre régional africain pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, en s'appuyant sur la position africaine commune sur Habitat III approuvée en 2016 par les chefs d'État du continent. ONU-Habitat soutient la Commission économique pour l'Afrique dans ses efforts visant à intégrer l'urbanisation dans les politiques et les plans nationaux de développement. Ce partenariat met l'accent sur la nécessité de politiques urbaines nationales pour guider le développement national et sur les liens entre macroéconomie, planification urbaine et développement économique local. Les liens entre le milieu rural et le milieu urbain ainsi que la nécessité d'une planification des villes et des régions représentent des facteurs cruciaux pour la croissance économique, la réduction de la pauvreté et le développement durable. La Commission économique pour l'Afrique et ONU-Habitat ont également collaboré étroitement à la finalisation et à la publication du rapport régional pour l'Afrique d'Habitat III.
61. Les commissions économiques régionales des Nations Unies ont travaillé ensemble pour organiser des manifestations parallèles conjointes sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme 2030 à la neuvième session du Forum urbain mondial.
62. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ONU-Habitat, le Forum des ministres et des hauts responsables chargés du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes et d'autres parties prenantes de la région ont lancé le plan d'action régional pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en Amérique latine et dans les Caraïbes 2016–2036 afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Ils ont également partagé un plan d'action sous-régional pour les Caraïbes répondant à la situation unique de la région. Ces deux instruments ont été élaborés avec les autorités nationales et locales, des entités du système des Nations Unies, de nombreuses parties prenantes et des experts travaillant en collaboration pour atteindre un objectif commun. Le défi consiste à intégrer ces plans d'action régionaux aux niveaux national et local.

63. Toutes les commissions économiques régionales ont également accordé une attention particulière à l'examen des progrès vers l'objectif de développement durable 11 et d'autres indicateurs relatifs aux établissements humains au cours des examens régionaux de la mise en œuvre du Programme 2030 dans leurs régions respectives. Ces mesures ont formé un cadre concret sur la base duquel un dialogue de haut niveau sur la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 11 a été organisé, en collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, à l'occasion du Forum politique de haut niveau.

64. L'ensemble des commissions économiques régionales ont contribué à l'élaboration du premier rapport quadriennal sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la surveillance des progrès vers l'objectif de développement durable 11. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la CESAP et la Commission économique pour l'Europe étaient représentées aux ateliers de rédaction qui ont permis d'élaborer le rapport quadriennal, certaines ayant également contribué à des études de cas et des matériels qui ont complété les rapports. Cet esprit de coopération devrait mieux faire comprendre la valeur apportée par l'urbanisation au développement national. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne l'intégration appropriée de l'urbanisation dans les programmes des organismes intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux et les plans nationaux de développement, en particulier dans les pays les moins développés, où le taux d'urbanisation est extrêmement élevé.

VIII. Coopération avec la société civile

A. Société civile et accessibilité de la ville, services urbains de base, mobilité et infrastructures

65. Au cours de la période considérée, dans les domaines de la planification urbaine favorable aux pauvres, de la réduction de la pauvreté et des inégalités et de la promotion des liens entre le milieu rural et le milieu urbain, ONU-Habitat a collaboré avec la société civile, les milieux universitaires et d'autres partenaires d'exécution afin de mettre en œuvre des projets et des programmes porteurs de transformation dans de nombreux pays. Par exemple, HelpAge International – Sri Lanka a facilité le projet « Human development initiative through empowerment and settlement improvement in the plantation settlements in Sri Lanka » (Initiative de développement humain par l'autonomisation et l'amélioration des établissements dans les plantations au Sri Lanka) et le Conseil palestinien du logement met en œuvre un programme sur le renforcement de la sécurité d'occupation et de la résilience des communautés palestiniennes par des interventions de planification spatiale et économique grâce à un financement de la Commission européenne, tandis que Stichting Vredesbeweging Pax Nederland travaille à la promotion d'un développement inclusif et d'une bonne gouvernance dans le nord du Kosovo.

66. ONU-Habitat a également travaillé avec des organisations de la société civile, des autorités locales, des entreprises de services publics et d'autres institutions pour améliorer l'accès aux services urbains de base, la mobilité et les infrastructures et faire en sorte que nul ne soit laissé pour compte. Au Népal, grâce à un financement provenant en grande partie de l'UNOPS, le projet du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement a aidé des autorités locales à mettre en œuvre différents aspects d'un programme visant à améliorer l'accès à l'eau et les infrastructures d'assainissement, avec la participation de nombreuses organisations de la société civile, notamment Bagmati Welfare Society, Bimkom - Planners For Planning Rights, Birat Community Learning Centre, Community Development Society, Community Power, Environment and Childhood Development, Good Neighbours Nepal, Human Development Center, Integrated Development Society, Karnali integrated rural development and research centre, Motherland Women Society, Nari Bikash Sangh, Nepal National Social Dalit Welfare, Prakash Awareness Groups, Renaissance Society Nepal, Sagarmatha Community Development Centre, Sahara Nepal, Samaj Utthan Yuwa Kendra et Society for Youth Activity. Une évaluation des activités du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement au Népal était en cours mais n'était pas encore achevée au moment de l'élaboration du présent rapport. L'incidence du programme et les enseignements acquis guideront les futurs programmes au Népal et ailleurs.

67. ONU-Habitat a collaboré avec l'entreprise publique Nam Papa à la phase I du « Water for life campaign project for Asia and the Pacific region » (projet de campagne « L'eau, source de vie » pour la région de l'Asie et du Pacifique) dans la République démocratique populaire lao, financé par le Fukuoka Habitat Institute, ainsi qu'à un projet visant à renforcer la gouvernance de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène favorable aux pauvres par une amélioration de la prise de décisions et de la gestion de la performance, financé par le PNUD et le Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies ».

B. Espaces publics

68. Le programme mondial sur les espaces publics d'ONU-Habitat, financé par la fondation Block by Block, vise à améliorer l'accessibilité des villes et la qualité de vie de l'ensemble des citoyens, sans discrimination. Les projets relevant du programme ont été mis en œuvre en partenariat avec All India Institute of Local Self-Government, Centre of Live and Learn for Environment, Healthbridge Foundation of Canada et Johannesburg Development Agency. Au Liban, la municipalité de Bourj Hammoud a également facilité un projet d'ONU-Habitat sur les espaces publics, « Promoting integrated and sustainable urban development through networks » (Promouvoir un développement urbain intégré et durable par l'intermédiaire des réseaux), financé par Humble Bundle/Mojang.

C. Politique urbaine nationale – planification territoriale et métropolitaine

69. Les politiques urbaines nationales et la planification territoriale et métropolitaine ont bénéficié d'une collaboration entre ONU-Habitat et les organisations ci-après : AEDES Network Campus Berlin GGMBH (« UN-HABITAT - USMID technical assistance for territorial and metropolitan planning in Uganda ») (Assistance technique ONU-Habitat – USMID pour la planification territoriale et métropolitaine en Ouganda), Da Nang Institute for Socio Economic Development (« Rapid planning - Sustainable infrastructure, environmental and resource management for highly dynamic metropolises ») (Planification rapide – Gestion durable des infrastructure, de l'environnement et des ressources pour des métropoles très dynamiques) et Korea Land Housing Corporation (« Pilot phase of the national urban policy programme: Developing national urban policies and smart city strategies in three selected countries ») (Phase pilote du programme national de politique urbaine : élaborer des politiques urbaines nationales et des stratégies en faveur de villes intelligentes dans trois pays).

D. Terres et sécurité d'occupation

70. La promotion d'une sécurité d'occupation favorable aux pauvres et de droits fonciers pour tous a été une priorité pour le Réseau mondial des instruments fonciers depuis sa création en 2006. Au cours de la période considérée, le Réseau comprenait les partenaires ci-après : Community Self Reliance Centre (Népal), Commission Huairou, International Institute of Rural Reconstruction (Nairobi), Lusaka City Council, Norwegian Refugee Council, People's Process on Housing and Poverty in Zambia, Royal Melbourne Institute of Technology University, Technical Assistance Movement for People and the Environment et Uganda Community Based Association for Child Welfare. Tous ont participé à l'élaboration d'instruments fonciers et à la mise en œuvre de mesures concrètes pour améliorer le niveau de vie de nombreuses personnes et influencer les politiques et programmes gouvernementaux, notamment en conférant une autonomie accrue aux pauvres des zones urbaines et en améliorant leur sécurité d'occupation. Le Réseau mondial des instruments fonciers est en grande partie financé par le FIDA.

71. En avril 2018, le Réseau mondial des instruments fonciers a tenu sa septième réunion mondiale des partenaires à Nairobi afin d'étudier les possibilités d'améliorer la sécurité d'occupation pour tous. Dans le cadre de la préparation de la réunion, un exercice d'apprentissage entre pairs à l'intention des partenaires qui provenaient en grande partie de la région de l'Asie et du Pacifique a été organisé juste avant la neuvième session du Forum urbain mondial.

E. Des villes prospères pour tous

72. ONU-Habitat a collaboré avec le comté de Homa Bay et l'Institute for Transportation and Development Policy afin d'améliorer la prestation des services et le développement économique local dans les villes secondaires au Kenya. L'Institute for Transportation and Development Policy s'est également mobilisé pour appuyer les projets « Promoting sustainable transport solutions for East African cities » (Promouvoir des solutions de transport durables pour les villes d'Afrique de l'Est) et « Strengthening development planning and management in Greater Cairo » (Renforcer la planification et la gestion du développement dans le Grand Caire), ce dernier étant financé par l'Autorité des nouvelles communautés urbaines et ONU-Femmes. En Somalie, le projet « Joint programme on local governance and decentralized service delivery » (Programme conjoint sur la gouvernance locale et la prestation de services décentralisés) a aidé la municipalité d'Oodweyne à fournir une série de services aux résidents.

F. Villes résilientes – lutter contre les inégalités dans les situations de conflit

73. ONU-Habitat a collaboré avec Action pour la Paix et la Concorde sur un projet intégré de stabilisation du Nord Kalehe dans la province du Sud-Kivu (République démocratique du Congo) et avec Ahl Al Kher Society pour appuyer la stabilisation par la remise en état des infrastructures et des logements dans les zones contestées de la République arabe syrienne, tandis que l'organisation non gouvernementale Alisei a facilité le programme « Improving living conditions of Roca Sundy through sustainable resettlement » (Améliorer les conditions de vie dans la localité de Roça Sundy par une réinstallation durable) à Sao Tomé-et-Principe. L'Institut asiatique de technologie et Myanmar Engineering Society, avec un financement provenant d'Action Aid, ont contribué au renforcement de la résilience des collectivités et des institutions aux aléas naturels au Myanmar, tandis que les partenaires Azm and Saade Association, GAME Lebanon, Popular Aid for Relief and Development et la municipalité de Bourj Hammoud ont tous contribué au projet « Urban crisis response in main cities in Lebanon » (Réponse aux crises urbaines dans les principales villes du Liban).

74. Parmi les autres projets de ce type menés par ONU-Habitat avec des partenaires figurent « Towards a housing, land and property-based methodology for stabilizing and creating conditions for peace in countries affected by the Syria crisis » (Vers une méthodologie fondée sur le logement, les terres et la propriété pour la stabilisation et la mise en place de conditions de paix dans les pays touchés par la crise syrienne) (avec Basmeh and Zeitooneh Lebanese Association) ; « Supporting the Palestinians' right to development in East Jerusalem » (Soutien au droit des Palestiniens au développement à Jérusalem-Est) (avec Bimkom-Planners For Planning Rights) ; « Emergency shelter support response to internally displaced persons from Mosul – Provision of emergency shelter kits » (Appui aux hébergements d'urgence pour les personnes déplacées de Mosul à l'intérieur de leur pays – Fourniture de kits d'abris d'urgence) (avec Engineering Association Development Environment et Zoa Refugee Care – Netherlands) ; « Rehabilitation of critical WASH services and shelter in Kallaseh neighbourhood in Syria » (Rétablissement des services WASH essentiels et remise en état des abris dans le quartier Kallaseh en Syrie) (avec For Aleppo Association) ; « Peace and development programme in South Sudan: Housing for veterans and One Stop youth centres » (Programme de paix et de développement dans le Soudan du Sud : logement pour les anciens combattants et centres polyvalents pour les jeunes) (avec Rombur Community Development Association et Hope Agency for Relief and Development) et « Myanmar consortium for capacity development on disaster management » (Consortium de Myanmar pour le renforcement des capacités concernant la gestion des catastrophes) (avec le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque).

G. Participation des parties prenantes aux processus et programmes intergouvernementaux d'ONU-Habitat

75. Reconnaisant l'importance de la participation des parties prenantes à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la surveillance des politiques et des programmes ainsi qu'à l'établissement de rapports en la matière, ONU-Habitat a entrepris d'élaborer une politique de participation des parties prenantes qui guidera également la procédure pour l'accréditation des parties prenantes ainsi qu'un mécanisme institutionnel visant à renforcer la consultation des parties prenantes concernant des processus pertinents. L'objectif est d'assurer une utilisation efficace des connaissances, de l'expertise, des solutions urbaines et des bonnes pratiques disponibles parmi les diverses parties prenantes, anciennes et nouvelles, dans le domaine du développement urbain durable.

76. Parmi les autres mécanismes qui ont renforcé la participation des parties prenantes aux travaux d'ONU-Habitat figurent l'élaboration du cadre de collaboration des parties prenantes en matière de mise en œuvre, la création d'un comité directeur des parties prenantes internes et la mise en place d'un conseil consultatif des parties prenantes externes devant être effectuées à la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Les parties prenantes ont été consultées durant l'élaboration du Plan stratégique pour 2020–2025, en particulier concernant les principaux domaines prioritaires et la manière dont elles souhaiteraient interagir avec ONU-Habitat. Un premier Forum mondial des parties prenantes aura lieu avant la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat afin de permettre aux parties prenantes d'élaborer des contributions coordonnées sur les questions devant être examinées par l'Assemblée.

H. Surveillance par les parties prenantes de la mise en œuvre du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes

77. Dans le cadre du programme de renforcement des capacités de surveillance des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes, ONU-Habitat, avec l'appui de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, s'est employé à renforcer les capacités de la société civile, des représentants des autorités locales et d'autres parties prenantes permettant de surveiller l'objectif de développement durable 11 et d'autres indicateurs relatifs aux

établissements humains. La formation a également permis à la société civile de comprendre le processus formel de surveillance et d'établissement des rapports et de prendre contact et s'entretenir avec les organismes nationaux de statistique chargés de surveiller les objectifs de développement durable au niveau des pays, ainsi qu'avec les observatoires urbains nationaux et les ministères du logement et du développement urbain.

78. Des représentants de Slum Dwellers International, de Cités et gouvernements locaux unis, de la région de l'Asie et du Pacifique, de la Commission Huairou et de Kemitraan Habitat ont participé à la formation destinée aux organismes nationaux de statistique et aux observatoires urbains, qui s'est tenue à Bangkok.

79. Au cours des ateliers de formation, la société civile et les milieux universitaires ont exposé des méthodes de collecte de données et de production d'informations qualitatives utiles pour les rapports nationaux, régionaux et mondiaux. Les représentants de Slum Dwellers International ont fait part de leur vécu professionnel dans le bidonville de Mukuru kwa Njenga à Nairobi et à Lagos (Nigéria). Les représentants du Groupe sur l'égalité des sexes du Mexique ont partagé leurs méthodologies pour l'autonomisation des femmes, tandis que des étudiants et la faculté de la New School de New York ont présenté l'indicateur d'engagement en faveur de l'habitat. La ville de New York a également partagé son cadre de surveillance des objectifs de développement durable, y compris l'objectif 11, qui implique de travailler avec un groupe diversifié de parties prenantes, allant de citoyens et collectivités à des organismes des Nations Unies.

80. Les parties prenantes ont également mis en évidence les difficultés liées à la collecte, l'utilisation et la diffusion des données. Les participants ont donné leur avis sur différents modules, en particulier les indicateurs de la catégorie II et de la catégorie III, pour lesquels la méthodologie, les concepts et les protocoles sont encore en cours d'élaboration. Ils ont également exprimé le besoin de participer aux travaux en cours sur la définition des villes, qui est cruciale pour la surveillance de l'objectif de développement durable 11 et d'autres indicateurs. Les parties prenantes ont souligné le rôle fondamental joué par ONU-Habitat dans l'appui à la surveillance des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes. Elles ont salué l'approche d'ONU-Habitat en matière de participation à la surveillance de la société civile, des milieux universitaires, des femmes et d'autres parties prenantes, qui, selon elles, constituait une amélioration par rapport à l'approche de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, sur laquelle elles n'avaient pas été consultées. Dans le prolongement des ateliers de renforcement des capacités, certaines autorités et organisations de la société civile ont demandé la mise en place de programmes d'apprentissage similaires aux niveaux national et local.

IX. Coopération au sein de coalitions de multiples types de partenaires

81. Le processus préparatoire d'Habitat III et la conférence elle-même ont abouti à la mise en place du groupe de travail de la société civile d'Habitat III, facilité par le Bureau de New York d'ONU-Habitat. Ce groupe s'attache à garder les questions liées à l'urbanisation durable au cœur du débat mondial, ce qui peut s'avérer difficile dans la mesure où il n'existe pas de groupe urbain de ce type parmi les grands groupes et les parties prenantes coordonnés par le Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales ou du Département de l'information. Durant le Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2018, la Directrice exécutive a rencontré des partenaires, y compris des coalitions de partenaires, comme la Commission Huairou, l'Assemblée générale des partenaires et la Campagne urbaine mondiale, ainsi que des sociétés immobilières internationales et des groupes de jeunes, pour partager sa vision et sa mission et écouter les vues des partenaires. Les partenaires ont salué sa décision de mettre en place un conseil consultatif des parties prenantes internationales et un comité directeur interne.

82. Les réseaux et conseils consultatifs d'ONU-Habitat, notamment le Groupe consultatif pour l'égalité des sexes et le Conseil consultatif de la jeunesse, dans le cadre de leurs réunions ordinaires respectives, ont envisagé d'intégrer la problématique hommes-femmes dans le cadre de surveillance des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes.

83. Le processus d'élaboration du Plan stratégique pour 2020–2025 prévoyait des consultations avec des parties prenantes, des réseaux et des coalitions. De nombreux réseaux ont relevé ce défi et fourni des observations sur le projet de plan stratégique. Le Forum mondial des parties prenantes qui devait être tenu avant la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat a été coorganisé par ONU-Habitat et ses partenaires pour permettre une plus grande interaction avec les États membres et d'autres représentants.

X. Conclusion

84. Dans le cadre de la réforme des Nations Unies, ONU-Habitat continuera de renforcer son rôle de point focal pour la coordination et la facilitation d'un appui cohérent aux pays aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en vue de réaliser les objectifs de développement durable. La stratégie à l'échelle du système des Nations Unies en faveur de l'urbanisation durable guidera les stratégies des entités de Nations Unies et facilitera les partenariats interinstitutions, notamment avec ONU-Habitat, aux niveaux national, régional et mondial. On ne saurait trop insister sur la nécessité d'investir des ressources tant financières qu'humaines afin d'appuyer un rôle fort pour ONU-Habitat dans la coopération interinstitutions.

85. Compte tenu de l'important déficit de financement observé en ce qui concerne les infrastructures, le logement et les services urbains de base, la participation du secteur privé revêt une importance vitale pour l'effort visant à accroître l'investissement dans l'urbanisation durable et le financement de cette dernière. Les innovations et les connaissances du secteur privé doivent être pleinement exploitées dans le cadre de la création conjointe des villes et des établissements humains du futur. ONU-Habitat a un rôle essentiel à jouer dans l'appui aux pays en matière de création d'un environnement propice à l'investissement du secteur privé et aux partenariats avec ce dernier et de promotion des normes et standards mondiaux.

86. ONU-Habitat continuera de travailler avec les parties prenantes pour maximiser leurs avantages comparatifs, leur expertise, leurs connaissances et leur influence. Des connexions tant verticales qu'horizontales sont nécessaires pour approfondir l'impact, accroître la portée et renforcer la sensibilisation et les connaissances concernant le développement des villes et des établissements humains ainsi que les investissements dans ces derniers. ONU-Habitat comptera sur ses partenaires au sein et en dehors du système des Nations Unies, des gouvernements et des organisations non gouvernementales.

87. Il est nécessaire d'être innovant lorsqu'il est question de partenariats et de participation des parties prenantes. Il est indispensable à cet égard de mettre en place une collaboration et une coopération entre l'ensemble des acteurs à tous les niveaux afin d'aider à mettre en œuvre les objectifs de développement durable, le Nouveau Programme pour les villes et le Plan stratégique d'ONU-Habitat pour 2020–2025. ONU-Habitat est convaincu que l'ère numérique, les progrès technologiques et les innovations socioéconomiques déboucheront sur de nouvelles façons de coopérer et de collaborer.

88. Il est essentiel pour ONU-Habitat de disposer d'un mandat renouvelé concernant la participation des parties prenantes à tous les niveaux, notamment au niveau des processus intergouvernementaux et de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la surveillance des programmes ainsi que de l'établissement de rapports en la matière. L'organisme a également besoin d'amis des villes et des établissements humains à mesure qu'il progresse dans la mise en œuvre des engagements mondiaux et régionaux et du Plan stratégique pour 2020–2025. Le fait de travailler ensemble et d'apporter des contributions efficaces dans les domaines d'expertise d'ONU-Habitat permettra à l'organisme de garder le développement urbain durable au cœur des programmes de développement, de réduire les inégalités spatiales et la pauvreté, de stimuler les investissements et de renforcer la prospérité, l'innovation et la résilience aux catastrophes, qu'elles soient naturelles ou anthropiques.